

Charte d'Adhésion CCIAE

La Charte d'Adhésion au CCIAE a pour objet de fixer les termes de l'Adhésion de ses futurs membres et déterminer les valeurs et les principes fondamentaux que tous ses Adhérents, Collaborateurs et Partenaires doivent partager, constituant ainsi la Sphère CCIAE ou projet CCIAE.

Engagements de l'Adhérent

L'adhérent s'engage dans une démarche volontaire à mener une approche stratégique liée au Partenariat Durable pour un Développement Durable dans le cadre d'un Echange Equitable au sein de son entreprise ou pour son propre compte s'agissant d'une personne physique.

L'Adhérent s'engage à mettre en œuvre cette vision stratégique dans la réalisation de ses projets, et à en préserver les principes dans toutes ses actions.

L'Adhérent appréhende le Développement Durable comme étant le fait d'accomplir son Développement propre et l'atteinte de ses objectifs en préservant les intérêts Présents et Futurs de ses Partenaires et de la Société Civile.

La Responsabilité de l'Adhérent constitue la Responsabilité de l'Entreprise Membre ou de la Personne Physique Membre à contribuer à un Développement Economique et Social Durable en assumant la Responsabilité de l'Impact qu'il pourrait avoir sur ses Partenaires, Clients, Fournisseurs, Collaborateurs, Communautés et Environnement tout autant que les Générations Futures et leur Capacité à Assumer leur Développement, et ce quel que soit le Pays, la Région, la Communauté ou le Secteur d'Activité dans lequel il opère.

L'Adhérent comprend que l'Echange Equitable réside dans le fait qu'il est un équilibre nécessaire entre deux parties dans le cadre d'une relation commerciale. Et que le Echange Equitable est la juste rémunération d'un bien ou d'un service d'une part, et en ce sens il prévient l'abus de position dominante dans les échanges économiques. Et que d'autre part il est le fondement d'une relation Durable, d'une Relation de Partenariat permettant de contribuer à un Développement Durable.

L'Adhérent déclare fonder son action en adéquation avec les Valeurs des Echanges Equitables et du Développement Durable telles que définies dans la présente Charte d'Adhésion.

L'Adhérent comprend et accepte le fait que le CCIAE a une démarche Citoyenne et Responsable en faisant partager ses valeurs à tous ses Adhérents.

L'Adhérent contribue à l'action du CCIAE à rapprocher l'Algérie et l'Espagne dans le domaine Economique, Social et Culturel.

L'Adhérent comprend que le CCIAE est la matérialisation d'un trait d'union entre deux pays, l'Algérie et l'Espagne qui sont deux pays idéalement situés pour mettre en œuvre l'action du CCIAE.

L'Adhérent déclare préserver les intérêts partagés par ces deux pays qui sont des valeurs universelles.

L'Adhérent déclare mener toutes ses actions au sein de la CCIAE ou à l'égard des tiers, qu'ils soient constitués en personne moral ou physique, avec la plus grande diligence, transparence et intégrité morale d'une part, mais aussi en conformité avec les Us et Coutumes admis dans les domaines professionnels afférents à son activité ainsi que les Us Coutumes et Traditions des Communautés des Pays Hôtes d'autre part.

L'Adhérent observe un strict respect des Traités, Lois et Règlements en vigueur, ainsi que de la présente Charte d'Adhésion.

L'Adhérent quel que soit son degré d'Adhésion, son Origine, son Activité, son Statut de Membre Elu ou sa Taille dispose des mêmes Droits et Obligations que tous les autres Adhérents consacrant le principe de Non-Discrimination.

L'Adhérent dispose cependant des privilèges et prestations que lui confère le statut d'Adhésion qu'il aura librement souscrit, tels que détaillés dans la grille relative au Degré d'Adhésion.

L'Adhérent est en droit de changer de statut en cours d'Adhésion dans la mesure où ce changement se traduit par une augmentation du degré d'Adhésion uniquement.

L'Adhérent déclare participer activement aux événements organisés par la CCIAE et promouvoir les valeurs qu'il partage avec la CCIAE envers les tiers avec lesquels il a des relations.

L'Adhérent, en dehors des Valeurs et Principes tels que décrits dans la présente Charte d'Adhésion, ne peut cependant pas communiquer au nom de la CCIAE ou l'engager à l'égard des tiers sauf si il est expressément et par résolution mandaté par les organes habilités à cet effet.

L'Adhérent ne peut déroger aux engagements qu'il a de son plein gré accepté durant toute la durée de son adhésion.

L'Adhérent peut être révoqué à ses torts et sans préjudice pour la CCIAE dans les cas de manquement à ses engagements tels que prévus par la présente Charte d'Adhésion.

L'Adhérent atteste avoir pris pleinement connaissance des présentes dispositions et être apte à les adopter, les mettre en œuvre et les considérer comme faisant partie de ses propres valeurs, principes et règlement interne.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Entreprise :

Signature et cachet